

École Municipale de Musique

04 90 38 09 46

ecole.musique@islesurlasorgue.fr

Inscriptions

Réinscriptions

Année 2019-2020



APPORTER :

1. Une photo d'identité
2. La fiche d'inscription dûment remplie et **signée** (à télécharger sur le site internet)
3. Une attestation de domicile pour les l'Islois de moins de 3 mois.
4. Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
5. Une attestation d'assurance (RC ou scolaire)
6. Le montant de la cotisation annuelle à l'ordre de « Régie École de musique » (tarifs consultables sur le site internet)

Anciens élèves : Lundi 9, mardi 10 septembre 2019
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Nouveaux inscrits : mercredi 11 septembre 2019
de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Précisions IMPORTANTES :

- La pratique collective fait partie intégrante de l'enseignement musical. Dès la 2^{ème} année de 1^{er} cycle, l'élève doit rejoindre un ensemble. Pour les musiciens ne pratiquant pas un instrument d'orchestre, l'inscription à l'atelier chorale est **obligatoire**, une année dans le 1^{er} cycle a minima.
- **Anciens élèves : les places vous seront réservées jusqu'au mardi 10 septembre, 19h.**
Au-delà, elles seront libérées et proposées aux nouveaux élèves.
L'absence de manifestation de votre part à cette date vaut abandon.

A vos Agendas !

- Une réunion parents-élèves-professeurs ***pour les nouveaux élèves en instrument*** se déroulera le **lundi 16 septembre à L'école de musique, salle de cours instrument à 18h30.** (Objet : planning des cours instruments, location d'instrument, questions pédagogiques...)
- **Tous les cours** (JM, FM, instruments et orchestres) reprendront à **partir du mardi 17 septembre.**

Au plaisir de vous retrouver pour cette nouvelle année musicale !